

## À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n° 1707

Zurich, le 23 janvier 2020

SGa/ele

### Utilisation de la musique « Living Football »

Madame, Monsieur,

La FIFA se réjouit que ses associations membres aient adopté la philosophie « Living Football » sur le terrain comme en dehors. Pour continuer de promouvoir cette initiative, la FIFA aspire maintenant à encourager chaque association membre à utiliser le thème musical de *Living Football*, composé par Hans Zimmer, conformément aux conditions suivantes.

Par la présente, la FIFA annule avec effet immédiat tout accord ou consentement susceptible d'avoir été conclu avec chaque association membre au regard de l'utilisation du thème musical intitulé *World Football Anthem* (« hymne du football mondial ») et/ou *FIFA Anthem* (« hymne de la FIFA »), composé par Franz Lambert et Pit Loew.

Sous réserve que vous retourniez à la FIFA une copie électronique signée de cette lettre (voir instructions ci-dessous), la FIFA consent par la présente à vous conférer le droit d'utiliser au stade le thème *Living Football* (dans sa version de 44 secondes comme de 90 secondes) à des fins d'info-divertissement :

- (i) à l'occasion de chacun des matches à domicile d'une de vos équipes représentatives disputé dans le cadre des qualifications pour une compétition de la FIFA :
  - a. lors de la mise en place des drapeaux lors du protocole d'avant-match ;
  - b. à aucun autre moment dans le cadre de ce match.

et

- (ii) pour tout match amical international :
  - a. lors de la mise en place des drapeaux lors du protocole d'avant-match ;
  - b. lors de l'entrée des joueurs sur le terrain avant :

- i. le début du match ; et/ou
- ii. le début de la seconde période.

**et/ou**

- c. immédiatement après :
  - i. la première période ; et/ou
  - ii. la seconde période du match.

La FIFA compte sur votre coopération pour diffuser le thème *Living Football* afin de contribuer à une utilisation cohérente lors des matches, tel qu'évoqué ci-dessus.

Veillez noter que le droit conféré par la FIFA prendra effet à compter de la date à laquelle vous aurez retourné la copie électronique signée de la présente lettre et continuera d'être applicable indéfiniment jusqu'à ce que des informations contraires ne soient communiquées à cet égard.

La FIFA confirme être détentrice du copyright de la composition ainsi que de l'enregistrement original du thème *Living Football* et elle dispose à ce titre du droit et de l'autorité d'approuver votre utilisation dudit thème conformément aux dispositions contenues dans la présente lettre. Sans préjudice de ce qui précède, vous demeurez – en tout temps et dans la mesure applicable – responsable d'obtenir tous les droits, permis et/ou consentements d'exécution émanant de votre utilisation du thème (par exemple au regard d'éventuelles royalties applicables du fait des sociétés de gestion collective).

Le droit conféré par la présente ne peut être ni transféré ni cédé, pas plus qu'il n'autorise l'utilisation du thème à des fins commerciales par quelque partie que ce soit.

Nous vous remercions à nouveau pour votre coopération à cet égard et en profitons pour vous adresser nos meilleurs vœux au nom du Président de la FIFA.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE FOOTBALL ASSOCIATION

  
Alasdair Bell  
Secrétaire Général adjoint (administration)

Pour attester que vous avez compris et accepté les termes et conditions établis dans la présente lettre, nous vous prions de bien vouloir la signer et d'en retourner une copie numérisée signée à la FIFA au plus tard le **7 février 2020** à l'adresse : [qualifiers@fifa.org](mailto:qualifiers@fifa.org).

Une fois que nous aurons reçu votre réponse signée, nous vous enverrons davantage d'informations par courrier électronique, notamment sur la manière d'accéder au thème *Living Football*.

### Lu et approuvé

.....  
(signature)

.....  
(nom et fonction)

.....  
(association membre)

.....  
(signature)

.....  
(nom et fonction)

.....  
(association membre)